LES FICHES CONSEILS DE L'UFSBD

L'EXAMEN BUCCO-DENTAIRE DE PRÉVENTION M'T DENTS tous les ans (visite EBD M'T Dents) : C'est quoi ?



À savoir

Dès avril 2025 :

L'examen bucco-dentaire de prévention M'T DENTS : C'est quoi ? **Il s'agit d'un examen de prévention bucco-dentaire pour votre enfant chaque année.**



- *M't dents devient « **M'T DENTS TOUS LES ANS** » de 3 à 24 ans. Plus besoin d'attendre votre invitation par courrier pour aller voir votre chirurgien-dentiste. Un rappel sera créé chaque année sur « mon espace santé »., au 1er janvier de chaque année.*
- ***Les invitations papiers seront conservées uniquement pour 4 âges clefs :***
  - *Aux 3 ans de votre enfant, pour son entrée dans le dispositif M'T dents*
  - *A son 6ème anniversaire, moment de l'arrivée des dents définitives (incisives et molaires)*
  - *A 12 ans, toutes les dents définitives sont sorties, un bilan chez l'orthodontiste pourra être envisagé*
  - *A 18 ans, avant que votre jeune quitte le foyer pour l'inciter à créer son propre compte « mon espace santé »*

Pour les femmes enceintes :

- Pendant la grossesse un examen est prévu entre le 4e mois de grossesse et 6 mois après l'accouchement. (voir dans "à retenir")

Pour aller plus loin

A 3, 6, 12, et 18 ans vous recevez par courrier une invitation à consulter votre dentiste. Il suffit de prendre rendez-vous chez votre chirurgien-dentiste traitant, habituel.

Cette invitation est valable 1 an. Vous devez apporter ce formulaire et la carte vitale du parent qui assure l'enfant lors du rendez-vous. Si vous n'avez pas reçu ou si vous avez perdu ce document, vous pouvez l'imprimer et la présenter au chirurgien-dentiste avec la carte vitale du parent indiquée.

- **Tous les ans, jusqu'à 24 ans** (sauf âges cités précédemment) vous ne recevez plus de courrier mais une consultation de contrôle bucco-dentaire est proposée chaque année et prise en charge à 100% sans avance de frais, ainsi que les soins éventuels dans les 6 mois qui suivent. L'invitation sera envoyée sur votre compte « mon espace santé »

Lors de cette visite, votre chirurgien-dentiste fait un examen de la bouche pour contrôler l'évolution des dents, et les besoins de soins éventuels (détartrage, protection des molaires définitives, dents cariées). Il va suivre aussi l'évolution du positionnement des dents et la nécessité ou non d'un appareil d'orthodontie. Des radiographies sont souvent nécessaires pour affiner cet examen.

Un point est fait sur les habitudes au niveau de l'hygiène (le brossage et les différentes méthodes en fonction de l'âge), de l'alimentation pour prendre des bonnes habitudes au quotidien et pour garder de bonnes dents toute sa vie, ! Les risques liés au tabac, à l'alcool, au piercing… pourront aussi être abordés pour les plus grands. Un soin simple pourra être effectué dans la séance.

En fin de consultation le chirurgien-dentiste fera une recommandation sur la date du prochain contrôle. Si des soins sont nécessaires un rendez-vous sera fixé pour les réaliser.

Il faut consulter au moins une fois par an, si le nombre de visites annuelles doit être augmenté votre chirurgien-dentiste vous l'indiquera.

À retenir

- Pour mémoire, les Examens Bucco-Dentaires à l'âge de 6 et 12 ans font partie des examens médicaux obligatoires pour chaque enfant. Une page est réservée à ces examens dans le carnet de santé.
- Pour l'examen bucco-dentaire et les consécutifs vous n'aurez rien à régler, les honoraires sont directement réglés à votre chirurgien-dentiste par l'Assurance maladie et les assurances complémentaires : ils sont pris en charge à 100 % (uniquement pour les soins conservateurs, hors soins d'orthodontie et de prothèses).
- Il existe aussi un examen pour la femme enceinte : elle peut bénéficier de cet examen de prévention bucco-dentaire à compter du 4e mois de grossesse jusqu'à 6 mois après l'accouchement. Formulaire de prise en charge femme enceinte *ici*

Pour allez plus loin : site ameli.fr

L'UFSBD représente les 47 000 chirurgiens-dentistes qui agissent au quotidien pour votre santé bucco-dentaire au sein de leur cabinet.

Retrouvez tous nos conseils sur : **mabouchemasante.fr**